

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01675

Numéro SIREN : 515 224 491

Nom ou dénomination : 3SP BIZ

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 12481

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/12481

Déposant :

Nom/dénomination : 3SP BIZ

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 515 224 491

N° gestion : 2009 B 01675



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SAS 3SP BIZ		Rue René Cailloux	
SIRET	5 1 5 2 2 4 4 9 1 0 0 0 1 6	13700 MARGNANE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI).

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées location véhicule Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	44 664	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 19%					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visiteur conventionné (cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur conventionné:		Date:	Lieu
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné:		Signature	SOTO STEPHANE



C9

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	30 000	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	30 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	30 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : Rue René Cailloux		13700-MARTIGNANE	
Numéro SIRET* 51522449100016		Néant ☐	
		Exercice clos le 13/12/2010	
		N-1 13/12/2009	
		N-2 13/12/2008	
		N-3 13/12/2007	
		N-4 13/12/2006	
		N-5 13/12/2005	
		N-6 13/12/2004	
		N-7 13/12/2003	
		N-8 13/12/2002	
		N-9 13/12/2001	
		N-10 13/12/2000	
		N-11 13/12/1999	
		N-12 13/12/1998	
		N-13 13/12/1997	
		N-14 13/12/1996	
		N-15 13/12/1995	
		N-16 13/12/1994	
		N-17 13/12/1993	
		N-18 13/12/1992	
		N-19 13/12/1991	
		N-20 13/12/1990	
		N-21 13/12/1989	
		N-22 13/12/1988	
		N-23 13/12/1987	
		N-24 13/12/1986	
		N-25 13/12/1985	
		N-26 13/12/1984	
		N-27 13/12/1983	
		N-28 13/12/1982	
		N-29 13/12/1981	
		N-30 13/12/1980	
		N-31 13/12/1979	
		N-32 13/12/1978	
		N-33 13/12/1977	
		N-34 13/12/1976	
		N-35 13/12/1975	
		N-36 13/12/1974	
		N-37 13/12/1973	
		N-38 13/12/1972	
		N-39 13/12/1971	
		N-40 13/12/1970	
		N-41 13/12/1969	
		N-42 13/12/1968	
		N-43 13/12/1967	
		N-44 13/12/1966	
		N-45 13/12/1965	
		N-46 13/12/1964	
		N-47 13/12/1963	
		N-48 13/12/1962	
		N-49 13/12/1961	
		N-50 13/12/1960	
		N-51 13/12/1959	
		N-52 13/12/1958	
		N-53 13/12/1957	
		N-54 13/12/1956	
		N-55 13/12/1955	
		N-56 13/12/1954	
		N-57 13/12/1953	
		N-58 13/12/1952	
		N-59 13/12/1951	
		N-60 13/12/1950	
		N-61 13/12/1949	
		N-62 13/12/1948	
		N-63 13/12/1947	
		N-64 13/12/1946	
		N-65 13/12/1945	
		N-66 13/12/1944	
		N-67 13/12/1943	
		N-68 13/12/1942	
		N-69 13/12/1941	
		N-70 13/12/1940	
		N-71 13/12/1939	
		N-72 13/12/1938	
		N-73 13/12/1937	
		N-74 13/12/1936	
		N-75 13/12/1935	
		N-76 13/12/1934	
		N-77 13/12/1933	
		N-78 13/12/1932	
		N-79 13/12/1931	
		N-80 13/12/1930	
		N-81 13/12/1929	
		N-82 13/12/1928	
		N-83 13/12/1927	
		N-84 13/12/1926	
		N-85 13/12/1925	
		N-86 13/12/1924	
		N-87 13/12/1923	
		N-88 13/12/1922	
		N-89 13/12/1921	
		N-90 13/12/1920	
		N-91 13/12/1919	
		N-92 13/12/1918	
		N-93 13/12/1917	
		N-94 13/12/1916	
		N-95 13/12/1915	
		N-96 13/12/1914	
		N-97 13/12/1913	
		N-98 13/12/1912	

Formule de bilan simplifiée (article 53 A
du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ

Néant ☐ 42

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000 000)	DA 100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 9 933	5 424
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 158 735	103 058
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 70 957	90 186
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	OK	
TOTAL (I)		DL 339 625	298 669
Autres fonds propres	Produit des émissions de (titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 57 703	83 786
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV 2 677	1 752
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 146 063	111 980
	Dettes fiscales et sociales	DY 190 624	182 777
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB 7 917	
TOTAL (IV)		EC 404 982	380 295
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 744 608	678 964
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 404 982	380 295
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 55 955	70 207

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : Société SAS 3SP 1172		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA 117 813	FB	FC 117 813	FD 27 042
	Production vendue	FE	FF	FG	
		bicns*			
	services*	2 951 025	FI	2 951 025	2 328 724
	Chiffres d'affaires nets*	FJ 3 068 838	FK	FL 3 068 838	2 355 766
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO 2 440	5 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP 168 500	134 969
Autres produits (1) (11)			FQ 242	3 502	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 240 021	2 499 237
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 98 465	110 338
	Variation de stock (marchandises)*			FT 47 275	(68 174)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 2 289 398	1 795 268
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 43 474	42 558
	Salaires et traitements*			FY 343 329	283 765
	Charges sociales (10)			FZ 135 390	105 947
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA 9 697	7 154
			- dotations aux provisions	GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC 17 136		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
Autres charges (12)		GE 159 455	106 284		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 3 143 619	2 383 140
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 96 402	116 097
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI		
	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL 86	21	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
Total des produits financiers (V)				GP 86	21
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR 2 909	2 953	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU 2 909	2 953
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)				GV (2 823)	(2 932)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 93 579	113 165

Dossier N° 000343 en Euros

CABINET PAYETTE et Associés

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code Général des ImpôtsDésignation de l'entreprise: SOCIÉTÉ SAS 3SP BIZNéant ☐

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENVOIS

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	40
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	10 040
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 646
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 619
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 265
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 776
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	26 754
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	2 509 298
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 419 112
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	90 186
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	IHY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	IHP	440 336
	- Crédit bail immobilier	IHQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	132 474
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 260
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
amendes et pénalités		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		5 255	
divers			857
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



C9

Désignation de l'entreprise		Société SAS B3P B12		N°compt		Page 20		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Constructions à titre d'établissement, matériel et outillage industriels		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	3 640	KT	535	
	Installations générales, agencements et aménagements divers *			KV	52 845	KW	11 176	
	Matériel de transport *			KY		KZ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	15 635	LC	1 828	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III				LN	72 120	LO	13 538
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	16 518	IU	1 500	
	TOTAL IV			LQ	16 518	LR	1 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	88 638	OH	15 038	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par résiliations à des tiers ou autres (hors service en réhabilitation) d'une mise en équivalence		Révaluations positives ou d'augmentation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IQ	LV		LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et ains des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 175	ML	4 175
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	64 021	MO	64 021
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	17 463	MT	17 463
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IV		NG	85 658	NH	85 658
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		M7		
	Autres participations		IO	OX		OY		
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	18 018	2F	18 018	
	TOTAL IV		I3	NI	18 018	NK	18 018	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	103 676	OL	103 676	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000343 en Euros

CABINET FAYETTE et Associés

Formulaire obligatoire (annexé S3 A
du Code Général de l'Impôt)Désignation de l'entreprise: Société SAS 3SP BIZNéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions		PM		PN		PO		PQ	
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 440	QA	564	QB		QC	3 004
Autres immobilisations corporelles		QD	33 962	QE	7 138	QF		QG	41 101
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QH		QI		QJ		QK	
Matériel de transport		QI		QJ		QK		QL	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	11 492	QM	1 995	QN		QO	13 487
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	47 894	QV	9 697	QW		QX	57 591
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	47 894	OP	9 697	OQ		OR	57 591

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12
Sur sol propre													
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10	V11
Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	X14
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO						
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venant de l'exercice	NW												
Total général (NS + NT + NU)				NY									
Total général non venant de l'exercice													
Total général (NW - NY)						NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SI		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CABINET FAYETTE et Associés

Dossier N° 009343 en Euros.

Désignation de l'entreprise: Société SAS 3SP BIZ

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P		6Q		6R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	17 136	6V		6W	17 136	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY	17 136	TZ		UA	17 136	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	17 136	UC		UD	17 136
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	17 136	UE					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.U.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.J.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	18 018	UV	(0)	UW	18 018				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	377 715		377 715						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	18 467		18 467					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 026		23 026					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	36 764		36 764						
	Charges constatées d'avance	VS	75 027		75 027						
	TOTAUX		VT	549 016	VU	530 998	VV	18 018			
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	56 456		56 456						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 246		1 246						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	146 063		146 063						
Personnel et comptes rattachés		8C	35 494		35 494						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 052		50 052						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	89 748		89 748						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 330		15 330						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 677		2 677						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	7 917		7 917						
TOTAUX		VY	404 982	VZ	404 982						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		2 677				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 981	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Document communiqué en vertu de la loi n° 2002-130 du 11 février 2002

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ		Néant ☐ *		Exercice N, et les :							
				3 1 1 2 0 1 8							
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 70 957			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB			
		de son conjoint									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			moins part déductible *				à réintégrer :		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Amendes et pénalités	WJ	5 253		Charges à payer liées à des États et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		5 253		
					Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7 18 224			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 II du CGI		L7				
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						Y8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
									WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										NR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Hérités excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficit d'impôts antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I		WR 94 434	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV	
		- imposées aux taux de 0 %								WII	
		- imposées aux taux de 19 %								WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)										XA 2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZY	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *								XF	
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotés (art. 209C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (art. 44 (septies))		PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit		ZI	XQ 11 650			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XII 11 650	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	82 784		XJ		
				déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	82 784				

Dossier N° 000343 en Euros.

CABINET FAYETTE et Associés

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS 3SP BIZ</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	51 349	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

C9

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	4 509			
					- Autres réserves	ZD	55 677				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	90 186		Dividendes	ZE	30 000				
					Autres répartitions	ZF					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG	0				
TOTAL I		OF	90 186	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	90 186		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ	2 821 251					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	657 685	XQ	662 492		710 770			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	26 680		53 646			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	1 600 226		1 030 851			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 289 398		1 795 268			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				VW	14 116		10 128			
TVA	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		YZ	29 358		32 430			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	43 474		42 558			
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	580 470		454 688			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	418 939		342 419			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *				OB	343 248					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si ont coché 1 Sinon 0		ZR 0		
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JÇ	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO	
				Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C, et 210 E du CGI.

Copie certifiée

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ

Néant ☒ :

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1. ter et 1. quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1. ter et 1. quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000343 en Français

CABINET FAYETTE et Associés

Formulaire obligatoire (article 21 A
du décret n° 2007-1231 du 10/10/2007)

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ

Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12,8 % 2

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cabinet Fayette

Dossier N° 000343 en Euros

CABINET FAYETTE et Associés

formulaires obligatoires
(article 33A du Code
général des impôts):

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :		Société SAS 3SP BIZ				Néant ☒
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société SAS 3SP BIZ		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	10
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 068 838	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 068 838	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	242	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 440	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	168 500	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	171 182	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON	98 464	
Variation négative des stocks	OQ	47 275	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	835 183	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	159 455	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 140 377	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 099 644	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 099 644	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	3 068 838	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		EV
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ
Date de cessation	HR		31/12/2018

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, affectées à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées au ligne 128

* Les applications concernées ont été traitées dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des charges et dans la notice n° 2033-M31-SD § Cotisation / mise en œuvre des entreprises - qualification des effectifs

Dossier N° 000343 en Euros.

CABINET FAYETTE et Associés

8



C9

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 1 5 2 2 4 4 9 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SAS 3SP BIZ

ADRESSE (voie)

Rue René Cailloux

CODE POSTAL

13700

VILLE

MARIGNANE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PARMENTIER

Prénom(s)

SEBASTIEN

Nom marital

% de détention

51.00

Nb de parts ou actions

510

Naissance :

Date

190272

N° Département

80

Commune

80000

Pays

FR

Adresse :

N°

101

Voie

Lotissement les Peupliers

Code postal

13320

Commune

BOUC BEL AIR

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

SOTO

Prénom(s)

STEPHANE

Nom marital

SOTO

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

490

Naissance :

Date

011074

N° Département

13

Commune

13001

Pays

FR

Adresse :

N°

310

Voie

CHEMIN DE L'ORTOLAN

Code postal

13119

Commune

ST SAVOURNIN

Pays

FR

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



C9

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III au C.G. 13)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 1 5 2 2 4 4 9 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SAS 3SP BIZ

ADRESSE (voie)

Rue René Cailloux

CODE POSTAL

13700

VILLE

MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Capital (euros)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000343 en Euros.

CABINET FAYETTE et Associés

88



C9

3SP BIZ
« OLYMPIC LOCATION »
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 €
Siège social : Rue René Cailloux Bt. RB
13700 MARIGNANE
RCS AIX EN PROVENCE 515 224 491

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

(Assemblée générale ordinaire du 28/06/2019)

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70 957 € de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice : + 70 957 €

Total + 70 957 €

Affectation :

Au compte « Réserve légale » + 67 €

Au compte « Autres réserves » + 70 890 €

Total + 70 957 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

Le Président

Stéphane SOTO



OLYMPIC LOCATION

SAS 3SP BIZ

Rue René Cailloux - 13700 MARIGNANE

Tél. : 04 42 46 00 00

Siret : 515 224 491 00016